BURKINA FASO

DECRET Nº 2017-0075/PRES/PM portant remaniement du Gouvernement.

Unité - Progrès - Justice

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution;
- le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du VU Premier Ministre;
- le décret n°2016-002/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant attribution du VU portefeuille de la Défense nationale et des anciens combattants ;
- le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du VU Gouvernement:

Sur proposition du Premier Ministre;

DECRETE

ARTICLE 1: Le Gouvernement du Burkina Faso est remanié ainsi qu'il suit :

- 01. Ministre d'Etat, Ministre de la Sécurité Monsieur Simon COMPAORE
- 02. Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants Monsieur Jean Claude BOUDA
- 03. Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur

Monsieur Alpha BARRY

04. Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation Monsieur Siméon SAWADOGO

05. Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux

Monsieur Bessolé René BAGORO

- 06. Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement Madame Hadizatou Rosine COULIBALY née SORI
- 07. Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale Monsieur Clément Pengdwendé SAWADOGO
- 08. Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Monsieur Alkassoum MAIGA

09. Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

Monsieur Jean-Martin COULIBALY

- 10. Ministre de la Santé Monsieur Nicolas MEDA
- 11. Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques Monsieur Jacob OUEDRAOGO
- 12. Ministre de l'Eau et de l'Assainissement Monsieur Niouga Ambroise OUEDRAOGO
- 13. Ministre des Infrastructures Monsieur Eric Wendenmanegha BOUGOUMA
- 14. Ministre de l'Energie Monsieur Alfa Oumar DISSA
- 15. Ministre des Mines et des Carrières Monsieur Oumarou IDANI
- 16. Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière Monsieur Souleymane SOULAMA
- 17. Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat Monsieur Stéphane Wenceslas SANOU

- 18. Ministre des Ressources Animales et Halieutiques Monsieur Sommanogo KOUTOU
- 19. Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes Madame Hadja Fatimata OUATTARA née SANON
- 20. Ministre de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle Monsieur Smaïla OUEDRAOGO
- 21. Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille Madame Laure ZONGO née HIEN
- 22. Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte parole du gouvernement

 Monsieur Rémis Fulgance DANDJINOU
- 23. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

 Monsieur Maurice Dieudonné BONANET
- 24. Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique Monsieur Batio BASSIERE
- 25. Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme Monsieur Tahirou BARRY
- 26. Ministre des Sports et des Loisirs Monsieur Taïrou BANGRE
- 27. Ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, chargé du Budget
 Madame Edith Clémence YAKA
- 28. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur, chargé de la Coopération Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur Madame Rita Solange AGNETEKOM née BOGORE
- 29. Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille, chargé des Affaires Sociales, des Personnes vivant avec un Handicap et de la Lutte contre l'Exclusion Madame Yvette DEMBELE

- 30. Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, chargé de l'Aménagement du Territoire Madame Pauline ZOURE
- 31. Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, chargé de la Décentralisation

 Monsieur Alfred GOUBA
- 32. Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, chargé de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Monsieur Urbain Ibrahim COULIDIATI

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 février 2017

Roch Mare Christian KABORE

Le Premier Ministre

Paul Kaba THIEBA